



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Avis du 26 novembre 2015

Projet de plan de gestion de la future Réserve naturelle régionale du Guépelle

Le CSRPN est saisi par le Conseil régional d'Île-de-France sur la question de la conciliation de la préservation du Guêpier d'Europe avec les enjeux de protection et de valorisation du patrimoine géologique de la future Réserve naturelle régionale (RNR) du Guépelle dans le Val d'Oise.

Le classement prochain en RNR du site géologique du Guépelle est motivé par les forts enjeux de préservation du patrimoine géologique en place.

Un plan de gestion est en cours d'élaboration afin de déterminer les mesures de conservation et de gestion de cette future RNR. Or un couple de Guêpier d'Europe, espèce menacée d'extinction en Île-de-France, a été observé à deux reprises en mai et juin 2015, nichant dans un talus sablonneux artificiel où se situe notamment des éléments géologiques remarquables.

Le CSRPN réaffirme que la priorité doit être faite dans le plan de gestion au patrimoine géologique, en mentionnant que les activités liées à sa conservation et sa valorisation devront être autant que possible compatibles avec les enjeux de préservation du Guêpier.

Néanmoins, compte-tenu de l'absence de recul sur l'éventuelle installation pérenne du Guêpier d'Europe sur le site, suite à l'observation d'un seul couple en situation pionnière et en limite d'aire de répartition, concernant une espèce très mobile et par conséquent sans pouvoir déterminer objectivement les causes de son éventuelle absence d'une année sur l'autre, le CSRPN recommande de mettre en place un suivi de l'espèce pendant la durée de ce premier plan de gestion. Si sa présence sur le site se confirmait, alors des mesures conservatoires en sa faveur seront à mettre en œuvre.

Fait le 26 novembre 2015,

La présidente du CSRPN,

Christine ROLLARD